

## NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 FEVRIER 2011

### 1) Compte-rendu du Conseil municipal du 4 janvier 2011

#### FINANCES

### 2) D.O.B. Budget Principal 2011 et Budget annexe du Maupas 2011

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat doit notamment permettre à l'assemblée délibérante de connaître le contexte général dans lequel s'inscrit la politique de l'Etat et de préciser celui de la commune, en analysant les principales données financières des exercices précédents et en présentant les principales caractéristiques que pourrait revêtir le Budget Primitif 2011.

#### Budget principal

Madame le Maire informera le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2011 pour préparer le Débat d'Orientation Budgétaire 2011, le Budget Principal et le Budget annexe Le Maupas dont le compte-rendu est joint.

Madame le Maire ouvre le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 à l'aide de documents chiffrés et de graphiques.

#### Budget annexe de l'opération « du Maupas »

Madame le Maire rappellera qu'un budget annexe de lotissement a été nouvellement créé par délibération n°122 de novembre 2010 et conformément à la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative et en présente les principes.

- Fixation du prix de vente minimum

Le plan de financement du lotissement d'habitations du Maupas a pu être définitivement établi à la suite d'une consultation engagée pour cette opération.

Il est rappelé à l'assemblée que depuis le 22 octobre 1998, les dispositions de la loi des finances pour 1999 soumettent aux droits de mutation les terrains acquis par des personnes physiques en vue de la construction d'immeubles que ces personnes affectent à l'usage d'habitation.

Les études préalables, conduites conjointement avec l'OPAC de Savoie avaient conclu aux prix de vente minimum suivants :

- ~ Locatif social : 150 €/m<sup>2</sup> de Shon
- ~ Accession sociale : 250 €/m<sup>2</sup> de Shon
- ~ Accession libre: 295 €/m<sup>2</sup> de Shon.

Aussi l'assemblée est invitée à se prononcer et se déterminer sur ces prix de vente minimum des terrains à bâtir..

- Etude et suivi des opérations de lotissement assurés par les services de la ville de Cognin

Considérant que les services de la collectivité interviennent en qualité de concepteur maître d'ouvrage et de maître d'œuvre pour la réalisation des opérations de lotissements;

Considérant que les prestations fournies par les services de la collectivité font partie intégrante du coût de production des opérations.

Considérant que ces missions correspondent à celles que pourraient exercer des services extérieurs pour le compte de collectivités territoriales, missions comprenant :

- Le suivi administratif des dossiers;
- Consultation des promoteurs: cahier des charges;
- Coordination du projet: foncier, promoteurs, financiers;
- Réalisation de dossiers de demandes de subventions
- Réalisation des dossiers de consultation et d'appels d'offres: études AEU, coordinateur SPS, marché de maîtrise d'œuvre, sondages, relevés topographiques et bornage,
- Mise au point du permis d'aménager: rencontre avec les propriétaires, réalisation de documents (conventions, règlement...)
- Réalisation de documents de communication (plaquette d'information)
- Réalisation des dossiers de consultation des promoteurs (cahier des charges de limites de prestations, cahier des charges environnementale, ..)
- Coordination des démarches d'acquisition et d'échanges de foncier avec les propriétaires des terrains, les promoteurs, l'OPAC... (demande de bornages et documents d'arpentage)
- Organisation de réunions: ERDF, maîtrise d'œuvre, services de l'Etat, riverains ....
- Montage financier: mise en place des tableaux d'équilibre financier, budget annexe, suivi des factures et des recettes
- Coordination avec les promoteurs: mise en place d'une procédure de sélection (réunions, tableaux de comparaisons des offres), de suivi des projets (architecte-conseil, service de la DDT)
- Suivi de chantier

Décide que, pour l'établissement du coût de production de l'opération, les prestations missions ci-dessus décrites exercées par les services de la collectivité seront comptabilisées sur la base de 5 % hors taxes des travaux.

Sur le plan budgétaire, la prise en compte des prestations des services de la collectivité passera par les écritures suivantes :

- Emission d'un titre de recettes à l'article 7084 «Mise à disposition de personnel facturée» à imputer sur le budget principal

- Emission d'un mandat à l'article 6045 «Etudes et prestations de services» à imputer sur le budget annexe de lotissement concerné.

Il sera demandé de donner à Madame le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### 3) Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux à la Maison Ronde

Madame le Maire sollicitera le Conseil municipal pour demander une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil général, destinée aux travaux de la Maison Ronde. Madame le Maire demandera également l'autorisation de débiter les travaux.

### 4) D.T.E.R. 2011

La loi de finances 2011 a créée une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) issue de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement des communes et de la Dotation de Développement Rural. Madame Vallin-Balas proposera au Conseil municipal de solliciter une subvention à ce titre pour des travaux répondant aux critères retenus par l'Etat à savoir:

- Réhabilitation d'un bâtiment dans le cadre d'une mission de service public: présentation du dossier de la Maison Ronde
- Amélioration de la sécurité de la voirie: présentation de l'aménagement du giratoire Champenois.

### 5) Remboursement à l'ALJ d'un camp effectué par le service animation jeunesse

Madame le Maire rappellera que le Conseil municipal a modifié la régie d'avance au service jeunesse en mars 2010. Les sorties au camping le Clos du Pin au Grand Bornand et au SETAM à Val Thorens organisées par le service animation jeunesse en 2010, ont nécessité le financement de diverses activités. Pour permettre ces activités, l'ALJ a fait une avance au service de 173 € qu'il convient de rembourser.

## URBANISME

### 6) Aménagement du Maupas

Madame le Maire informera le conseil municipal des résultats de la Commission d'Appel d'Offres qui a permis de définir les entreprises retenues pour l'aménagement du Maupas dans le cadre de la co-maitrise d'ouvrage avec l'OP AC de la Savoie.

### 7) Villeneuve - Dénomination de la ZAC 1: ZAC du Coteau

Madame le Maire proposera au Conseil municipal de nommer la première tranche d'aménagement du plateau de Villeneuve: «ZAC du Coteau ».

## TRAVAUX

### 8) Convention avec Chambéry métropole pour des travaux d'accessibilité

Dans le cadre des aménagements de voiries destinés à améliorer le réseau de transport en commun sur l'axe A, la commune a choisi d'intégrer les travaux d'accessibilité des commerces puisque les trottoirs (côté pair) étaient concernés par l'opération.

Il s'agira d'autoriser Madame le Maire à signer une convention précisant la prise en charge de ces travaux par la commune; le montant étant estimé à 14 000 €HT.



### 9) Modification des compétences du SIVOM du canton de Cognin.

Madame le Maire proposera au Conseil municipal de valider les modifications des statuts et notamment son article 4.

- Le SIVOM exerce les compétences optionnelles suivantes:

~ Les actions de mise en œuvre des politiques cantonales et des actions intercommunales jeunesse

Cette compétence est exercée pour les communes de Cognin, Jacob Bellecombette, Montagnole, Saint-Cassin, Saint Sulpice, Vimines.

- Définition et mise en œuvre des politiques cantonales et intercommunales d'animation Jeunesse.

- Organiser une pratique artistique dans le cadre de l'action intercommunale jeunesse en partenariat avec l'école de musique et de danse

- Validation gestion et mise en œuvre du canton cantonal jeunesse en lien avec le Conseil général et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Dans le cadre de cette compétence des conventions d'objectifs et de financement pourront être établies annuellement entre le SIVOM et les institutions ou associations partenaires

~ Fonctionnement du collège Henry Bordeaux de Cognin

Cette compétence est exercée pour les communes de Cognin, saint Cassin Saint Sulpice Saint Thibaud de Couz, Vimines.

- Aide en complément du Conseil général pour faciliter l'action éducative au collège Henry Bordeaux.

Au cas par cas, une commune extérieure au Syndicat ou un autre EPCI peut être associée à l'une ou à plusieurs actions relevant des domaines de compétences du Syndicat en déterminant par voie de convention les modalités de cette intervention ainsi que les conditions financières.

### 10) Médiathèque - Résultats de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2011

Madame le Maire informera le conseil municipal des résultats de la e.A.û. du 28 janvier 2011 :

14 lots étaient concernés.

Lots	ENTREPRISES		Montant offre €HT	Montant estimatif €/HT
1	Déconstruction maçonnerie	A De TP	22256.69 €	
2	VRD -Espaces verts	PRB	21 245.50 €	
3	Charpente métallique	Lot déclaré infructueux		120000.00 €
4	Etanchéité	TISSOT	44261.00 €	
5	Menuiseries extérieures Agencement	Précisions attendues - à renégocier		100000.00 €
6	Menuiseries intérieures - Agencement	A renégocier - voir références des uns et des autres		105000.00 €
7	Plaquisterie	REVOLTA BLAUDEAU	55497.45 €	
8	Faux plafonds	GAUTHIER	23769.60€	

9	Peintures	GAUTHIER	10622.72 €	
10	Revêtement de sols - Parquets - Carrelages	A revoir - cf références précises		73000.00 €
11	Electricité courants faibles	NOVALELEC	61 147.09 €	
12	Chauffage - Plomberie - Sanitaire - Ventilation	VOIRON	76930.28 €	
13	Enseignes lumineuses Signalétique	LUMI SAVOIE	25234.00€	
14	Mobilier - Equipements spéciaux (bornes)	Revoir les catalogues et les recevoir..		100000.00 €
<b>TOTAL DES LOTS ATTRIBUES</b>			<b>340964.33 €</b>	<b>498000.00e</b>

### 11) Maison Ronde - Résultats de la Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2011

Madame le Maire informera le Conseil municipal des résultats de la C.A.O. du 28 janvier 2011 :

8 lots étaient concernés.

Lot	Entreprises	PrixHT	Prix TTC
1	UGHETTO	7103.00 €	8495.19€
2	BLANC BOUVIER	3672.00 €	4391.71 €
3	BLANC BOUVIER	7870.00 €	9412.52€
4	CHABORD	1707.94€	2042.70€
5	ROISSARD	9000.00 €	10764.00 €
6	COSSIO	16000.00€	19 136.00 €
7	INEO	19938.45 €	23 846.39 €
8	RAVOIRE	8679.62 €	10380.83 €
<b>Total</b>		<b>73971.01 €</b>	<b>88469.34€</b>

### 12) Canal des Arts - Avenants

Madame le Maire proposera au Conseil municipal les avenants suivants :

Lot	Entreprises	montant initial du marché HT	montant de l'avenant HT	montant avenants précédents	nouveau montant du marché HT	nouveau montant du marché TTC
1	Toinet	35000.00 €	3000.00 €		38000.00 €	45448.00 €
5	MétaIlerie Mauriennaise	88444.00 €	9 158.00 €	3 032.39 €	100634.39 €	120358.73 €
6	Perroux et Fils	201 473.83 €	4053.55 €		205527.38 €	245810.75 €
8	BPS 38	48589.50 €	6553.00 €	6495.68 €	61 638.18 €	73719.26 €
9	MétaIlerie Mauriennaise	80397.43 €	2844.00 €		83241.43€	99556.75 €
19	Blampey	134986.78 €	-8013.74 €	10 114.35 €	137087.39 €	163956.52 €
21	Bazin	99 170.90 €	3 058.00 €	2676.30 €	104905.20 €	125466.62 €
<b>Total avenants</b>			<b>20652.81 €</b>	<b>43948.09 €</b>		
Montant initial de l'ensemble du marché					1600 160.12€	1 913 791,50 €
Total des avenants					64600.90 €	77262.68 €
<b>Montant total après avenant</b>					<b>1 664 761,02 €</b>	<b>1 991 054,18 €</b>

### 13) Marché de Plein Vent - Avenant

Madame le Maire proposera au Conseil municipal l'avenant suivant pour la mission de maîtrise d'œuvre :

	Montant de travaux H.T.	Montant H.T. des honoraires	Montant T.T.C.. des honoraires
Marché initial	83 612.04 €	6688.96 €	8000.00 €
Ajustement au montant de travaux (Phase AVP)	160845.00 €	12063.38 €	14427.80 €
<b>Avenant nO 1</b>	<b>77232.96 €</b>	<b>5374.42 €</b>	<b>6427.80 €</b>

### DIVERS

### 14) Convention de vente et gestion du stock de sel ou de saumure par le Département à la commune

Madame le Maire expliquera que la présente convention a pour objectif de définir dans le cadre de la viabilité hivernale, les modalités de fourniture et gestion du stock de sel ou de saumure par le Département, ainsi que les modalités de remboursement de cette prestation par

la commune. Madame le Maire demandera au Conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

### **15) Convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique**

Madame le Maire rappellera que la compétence «électricité» a été transférée au SDES (Syndicat Départemental d'énergie de Savoie) lors de l'adhésion de la commune. Afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF, celle-ci doit contractualiser une convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SDES avant la signature du marché public et le début des travaux.

### **16) Renouvellement de Conventions**

- Convention de mise à disposition par l'INIS de locaux destinés au fonctionnement de la crèche de Corinthe
- Convention de mise à disposition par l'INJS du Gymnase à la ville de Cognin.

Madame le Maire demandera au Conseil municipal de l'autoriser à signer ces conventions.

### **17) Questions diverses**